

**David Beaudoin**  
+1 514-970-1798  
david.beaudoin@nel-i.com  
PAR COURRIEL ÉLECTRONIQUE

Le 26 avril, 2024

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Intention potentielle d'intervention dans le dossier R-4257-2024 – Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2024**

Chère Me Dubois,

NEL-i Inc. (« **NEL-i** ») tient à vous informer de son intention potentielle de s'inscrire en tant qu'intervenante au dossier mentionné en objet en ce qui concerne le plan d'approvisionnement en GSR d'Énergir.

Le 21 mars dernier, la Régie a rendu la décision D-2024-028, avec l'avis que « la Loi ne lui confère pas les pouvoirs nécessaires pour inclure les coûts et les revenus découlant de la valorisation des UC selon les provisions inscrites au RCP dans le tarif de fourniture de gaz naturel d'Énergir ». Cette décision, bien qu'elle soit en demande de révision, impacte directement le plan d'approvisionnement en GSR d'Énergir et dans cette première demande d'approbation du plan d'approvisionnement subséquente à la susdite décision, il est impératif qu'elle y soit appliquée.

NEL-i a, en tant que participant dans l'écosystème du GSR, un intérêt à s'assurer que la stratégie d'Énergir en approvisionnement du GSR ne vient pas injustement nuire à sa capacité d'opérer sur le marché libre des attributs environnementaux.

À la lumière de l'information qui y sera présentée par Énergir, NEL-i informera la Régie sur sa volonté à représenter ses intérêts et, le cas échéant, présentera une demande d'intervention conforme aux exigences du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, ainsi qu'un budget de participation.

Je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président et co-fondateur



David Beaudoin

**NEL-i Inc.**